

Le mercredi 14 nov 2007

Les infirmières retrouvent le sourire

[Mathieu Bélanger](#)

Le Droit

De nouvelles mesures découlant du statut particulier de l'Outaouais redonnent le sourire au syndicat des infirmières du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau (CSSSG). Signe que les temps changent, la représentante du syndicat était assise à la même table que la direction de l'établissement, hier, pour en faire l'annonce. Cela n'avait pas été vu depuis belle lurette.

Certaines de mesures annoncées sont uniques au Québec. Le directeur général du CSSSG, André Rodier, affirme qu'il n'hésitera pas à s'en servir pour attirer du personnel dans son établissement.

Afin de favoriser le recrutement des jeunes diplômés, une prime d'installation de 3000 \$ sera versée aux finissants de l'extérieur de la région et d'Ottawa qui choisiront l'Outaouais comme lieu de pratique pendant au moins un an. Une douzaine de types d'emplois seront touchés par ces primes dont les infirmières, les psychologues, les inhalothérapeutes et les technologues en radiologie. Un montant de 500 000 \$ est réservé pour l'attribution de ces primes.

Lors de son passage en Outaouais en juin dernier, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, avait invité les milieux de la santé et de l'éducation à développer un projet de campus santé dans la région. Un premier pas vient d'être fait.

"Les infirmières auxiliaires qui travaillent dans la région et qui veulent devenir infirmières pourront étudier tout en recevant un salaire incitatif équivalent à 25 heures par semaine, a annoncé le président-directeur général de l'Agence de santé", le Dr Guy Morissette. Une somme de 2,1 millions \$ y sera destinée. L'Agence s'attend à pouvoir former près de 60 nouvelles infirmières grâce à cette mesure.

Le Dr Morissette affirme que la région a fait deux demandes au ministère de l'Éducation afin de pouvoir former des techniciens ambulanciers et des inhalothérapeutes. "Les propositions sont déposées, nous souhaitons maintenant recevoir des bonnes nouvelles de la ministre de l'Éducation", a-t-il ajouté.

Un autre montant de 2,5 millions \$ permettra au CSSSG de devenir le seul établissement de santé au Québec à aménager ses horaires de soir et de nuit en soins infirmiers et à majorer les primes incitatives qui y sont associées.

"Pour les infirmières de soir, par exemple, ce réaménagement pourrait représenter 24 jours de congé de plus par année, explique la présidente du syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes du CSSSG, Élisabeth Leduc. Ça faisait un bon bout de temps que nous demandions cela, mais l'argent n'était pas au rendez-vous."

Mme Leduc précise que ces nouvelles mesures seront en place pendant un an et qu'elles devront faire leurs preuves pour demeurer en place. "Plus de postes devront être comblés de soir et de nuit, il devra y avoir plus d'embauches, moins de temps supplémentaire obligatoire, une diminution du recours aux agences privées d'infirmières et moins de départs, note-t-elle. J'espère que le gouvernement sera aussi patient que nous l'avons été pour tenter de s'en sortir."

André Rodier affirme que le travail ne s'arrête pas là. Il reste encore de l'argent dans

l'enveloppe annoncée par le ministre Couillard en juin dernier. "Les prochaines mesures qui seront dévoilées concerneront le fonctionnement de l'urgence et des unités d'hospitalisation, mentionne-t-il. Si nous réussissons à faire baisser la pression à l'urgence et à avoir le bon patient à la bonne place dans l'établissement, nous allons du même coup améliorer le climat de travail. Les deux médecins coordonnateurs que nous avons nommés continuent de faire leur travail et il y aura de nouvelles annonces bientôt."

mabelanger@ledroit.com